
SAN JUAN – GAC : Réunion du groupe de travail sur les noms géographiques
Dimanche 11 mars 2018 – 09h30 à 10h30 AST
ICANN61 – San Juan, Porto Rico

OLGA CAVALLI:

Chers collègues, s’il vous plait, revenez à vos places. Nous sommes sur le point de commencer le point 9 de notre ordre du jour sur le groupe de travail sur les noms géographiques du GAC pour 9 h 30 du dimanche 11 mars.

Lorsque vous prendrez la parole, rappelez-vous que vous devez dire votre nom et dire à quel pays ou quelle organisation vous représentez pour l’enregistrement.

Veillez donc s’il vous plait vous installer à vos places, nous allons commencer d’ici peu.

Merci beaucoup à vous tous qui êtes venus de bonne heure pour la séance du NomCom et qui continuez ici avec nous.

Et pour ceux qui viennent dans cette séance du groupe de travail, vous devez vous rappeler que lors de la dernière réunion de groupe de travail, nous nous étions mis d’accord sur le fait que nous allions nous servir de cet espace pour réviser les activités de la piste de travail numéro 5 sur la base de

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

l'expérience des différentes questions abordées dans ce groupe de travail, et que nous allons analyser comment nous pouvons collaborer dans les activités de la piste de travail numéro 5 du côté du GAC ou si nous pouvions réviser des questions qui font l'objet de débats pour la piste de travail 5. Nous allons le faire.

J'ai préparé donc une présentation PowerPoint assez détaillée qui explique en quelque sorte ce fichier si grand qui a été partagé, pour ceux qui sont dans la liste de diffusion de la piste de travail 5. Vous avez dû recevoir un fichier Excel assez grand qui n'est pas facile à comprendre. C'était un effort que j'ai fait pour vous présenter une version simplifiée du contenu de ce fichier Excel pour que vous puissiez ensuite réviser ce fichier avec cette information disponible à l'avance.

Comme il y a de nouveaux membres dans le GAC, permettez-moi de vous expliquer pourquoi ce groupe de travail fait cette analyse.

Il s'agit d'un groupe de travail du GAC, ce n'est pas un groupe intercommunautaire qui a été créé pour former cet espace, car il y avait certains conflits – et il y en a encore – sans résolution, parce qu'il y avait certains noms qui étaient pertinents pour la communauté, pour les communautés ou qui avaient une importance géographique et qui étaient utilisés comme des nouveaux gTLD. Et cela provoquait des confusions, des conflits

aux candidats ainsi qu’aux communautés et aux gouvernements concernés.

C’est pourquoi nous avons créé cet espace pour considérer les différentes possibilités d’approcher ce problème.

Dans le processus de PDP de la GNSO, il y a déjà la piste de travail numéro 5 pour la série des nouveaux gTLD. Et nous révisons les activités qui ont lieu dans ce domaine pour essayer de présenter notre point de vue.

Le propos de ce groupe de travail était de présenter des options pratiques pour améliorer la protection des noms géographiques pour n’importe quelle expansion future des nouveaux gTLD, de développer des suggestions pratiques et des règles pour réduire les incertitudes aussi bien pour les gouvernements, les communautés et les candidats. En ce sens qu’une fois qu’un nom géographique commence à être utilisé, il faut développer des règles de meilleures pratiques pour éviter l’usage inapproprié des noms de communautés géographiques en tant que nouveau gTLD et réduire le niveau d’incertitude pour les candidats, pour les marques commerciales, et les entreprises concernées, garantir la participation de la communauté locale, des gouvernements, et d’autres parties prenantes pertinentes lors des étapes initiales pour éviter les risques dans l’avenir et les retards pour ces candidatures des nouveaux gTLD. Et nous

centrer surtout sur les noms ayant une importance géographique – et cela est très important – qui ne sont pas inclus dans les listes de l’ISO ou des Nations Unies ou dans des listes régionales pertinentes. Ce n’est pas des noms qui sont formellement décrits sur ces listes, mais des noms qui ont une importance pour les communautés et pour les gouvernements.

Le groupe de travail a élaboré bon nombre de documents qui n’a pas été approuvé dans son entier par le GAC, mais cela a été un bon exercice pour analyser les différentes possibilités.

Nous avons parlé du référentiel possible pour des noms avec une importance au point de vue géographique, ainsi que d’autres options. Nous avons considéré les règles pour définir les meilleures pratiques dont les candidats pourraient tenir compte avant de présenter une candidature pour un terme qui pourrait avoir une signification, disons géographique.

Si vous voulez réviser cela, vous pouvez voir certains documents sur le site web du GAC, ou ils peuvent vous être envoyés. Ce n’est pas des documents qui ont fait l’objet d’un accord du GAC, mais ils ont fait partie de l’exercice d’échanges d’idées et d’opinion sur ce que nous estimons être un thème important.

La piste de travail 5 est centrée sur cela, et nous allons maintenant voir ce qui s’est passé sur la piste de travail 5 pour être au courant de ce qu’il se passe.

Des commentaires ou des questions sur ce groupe de travail en général ?

Si vous voulez rejoindre la liste de diffusion du groupe de travail, prévenez-moi, ou prévenez-en Julia ou Gulden [inaudible] - c'est Gulden ? Est-ce que j'ai bien prononcé ?- Et vous serez inclus sur cette liste.

Donc voyons maintenant la prochaine diapo, qu'est-ce qui a été fait dans la piste de travail 5.

La piste de travail 5, ce n'est pas un groupe de travail du GAC, mais un groupe intercommunautaire, cela signifie qu'il est co-dirigé par le GAC, la GNSO, la ccNSO et l'ALAC.

Il y a 4 co-présidents, 4 co-directeurs disons, et nous travaillons tous ensemble avec la communauté pour mener à bien cette révision des termes géographiques par rapport à ce nouveau PDP.

PDP signifie processus d'élaboration de politiques, c'est-à-dire les processus dont s'occupe la GNSO. La GNSO est l'organisation de soutien au sein de l'ICANN qui s'occupe des noms génériques.

Le travail a commencé en novembre 2017 avec 145 membres et 82 observateurs de toute la communauté. Et nous nous sommes mis d'accord sur un document de termes de référence auquel je vais faire référence maintenant.

Et en ce moment nous révisons ce qu'est la définition d'un enjeu. Je vais en parler tout de suite.

Mais je veux d'abord réviser avec vous les aspects les plus saillants des termes de référence.

Il y a ici quelques commentaires sur le chat que je ne peux pas lire, bien sûr, parce que je fais autre chose.

Merci Gulden.

Alors. Il y a quelque chose d'important que vous voudriez peut-être réviser, un séminaire web qui a été fait, parce qu'il y a beaucoup de questions de la communauté pour voir quels étaient les antécédents de cette question des noms géographiques et des nouveaux gTLD. Et si cela vous intéresse, je vous suggère d'écouter les enregistrements. Je ne sais pas s'il y a une transcription de cela, mais cela a été dirigé par mon collègue de la ccNSO, Annebeth Lange, et cela a été très intéressant.

Je vous suggère de tenir compte du fait que certains noms ne sont pas inclus dans les listes officielles et c'est à partir de là qu'on a vu apparaître la question de .AMAZON, avec plusieurs commentaires. Si cela vous intéresse, vous pouvez réviser un peu, voir un peu ces enregistrements du séminaire web. Le travail compare les différentes définitions.

Voilà, ceux qui sont à la tête de ce groupe de travail les points dont il faut tenir compte pour les termes de référence sont les suivants.

Cette piste de travail numéro 5 est centrée sur les noms géographiques au premier niveau. Elle n'a rien à voir avec le second niveau et le troisième niveau. Il est structuré seulement pour le premier niveau et pour encourager une participation équilibrée et vaste des différents membres de la communauté. Cela tient compte aussi des leaders pour cette piste de travail.

Nous sommes au nombre de 4 et cela est coordonné par les co-présidents des groupes de travail qui sont Cheryl Langdon Orr, et Jeff Newman. Ici vous pouvez voir les co-présidents du PDP qui cherchent à avoir des dialogues sur des noms géographiques de façon structurée pour que cela nous mène à des procédures ultérieures subséquentes et ultérieures soutenables pour que les nouveaux gTLD soient sensibles aux inquiétudes de tous les membres de la communauté, et que l'on s'assure que tous les participants soient dans une situation confortable pour ce processus qui sera inclusif, qui doit être inclusif.

Nous voulons ainsi réduire le niveau d'incertitude ainsi que les possibilités de conflit.

La valeur de ce PDP réside dans le fait qu'il s'agit d'un effort intercommunautaire, ce n'est pas un travail du GAC seulement, mais il y a d'autres membres de la communauté.

C'est une manière différente de prendre des décisions, et cela est différent de ce que nous faisons au sein du GAC.

L'un des commentaires que je veux vous faire par rapport aux termes des références, c'est qu'ils sont déjà établis. Il y a eu des occasions pour y apporter des modifications et des commentaires, mais c'est fini. Déjà, c'est un texte qui a fait l'objet d'un accord, donc je vous mets au courant de ce dont il s'agit. Nous ne discutons pas du texte en soi.

D'autres aspects qu'il faut souligner des termes de référence concernent la portée. La piste de travail numéro 5 sera centrée sur le développement des recommandations et des propositions sur des noms géographiques au premier niveau, y compris pour les formulations ASCII et IDM. Elle considèrera ce que constitue un nom géographique dans le contexte du programme des nouveaux gTLD.

Ce que fait ce groupe en ce moment, c'est analyser les recommandations de politique de la GNSO de 2007 sur l'introduction des nouveaux noms de domaine génériques et les règles qui sont contenues dans le guide de candidature de 2012, l'évaluation étendue des noms géographiques et les procédures

d'objection. Il faut tenir compte du travail précédent concernant les noms géographiques qui aura pu être fait par la communauté.

C'est une collaboration, une contribution dont le groupe de travail tiendra compte, et tout ceci est important, avoir des discussions plus larges sur le mandat des organisations de soutien, des comités consultatifs ainsi que l'attribution des noms de domaine géographiques de deuxième et troisième niveau qui sont hors de la portée de cette piste de travail.

Nous parlons donc de la partie du nom qui est à droite du point, donc seulement le premier niveau, pas le deuxième, pas le troisième niveau.

Alors, qu'est-ce que nous allons faire aujourd'hui ? Nous allons développer un plan de travail avec un calendrier et les livrables, nous allons voir les recommandations et les lignes directrices pour les recommandations, nous allons parler aussi des noms géographiques au premier niveau, et nous allons suivre le processus établi pour les pistes de travail déjà existantes avec des recommandations proposées et ainsi que les fondements pertinents pour que cela soit considéré par tout le groupe de travail, ainsi que l'approbation possible, et tout ce qui concerne les PDP.

Rappelez-vous qu'il s'agit de la piste de travail numéro 5, ce que nous dirons fera partie du PDP général que la GNSO est en train d'élaborer. Les niveaux de consensus pour chaque recommandation seront déterminés par ce qui concerne la prise de décision. Le groupe de travail dans son ensemble publiera son rapport initial pour les commentaires publics. Là, on pourra faire des commentaires, mais si nous participons à une étape plus précoce, rappelez-vous qu'il y a davantage de possibilités en ce sens que nos points de vue soient considérés dans le rapport préliminaire qui sera présenté au GAC pour les révisions.

Le rapport final et les recommandations de la piste de travail 5 seront présentés au groupe de travail dans son ensemble. La prise de décision est importante. Donc on ne prend pas les décisions de la même façon qu'au sein du GAC, cela concerne plutôt le style de la GNSO où il y a un consensus plein, personne ne s'oppose à la recommandation. Donc consensus, c'est une position dans laquelle il y a une petite minorité qui est en désaccord, mais la plupart du groupe est en accord, un soutien fort mais avec une opposition significative. Là, signifie qu'il y a un nombre significatif de membres qui ne soutiennent pas. Divergence signifie qu'on y fait allusion comme un non-consensus, c'est une position où il n'y a pas un soutien fort pour une position particulière, mais il y a différents points de vue. Et une position minoritaire fait allusion à une proposition où un

petit groupe de personnes soutien des recommandations. Cela peut être la réponse à un consensus, ou à un fort avec une opposition significative ou une absence de consensus apparaît être là où il n'y a pas d'opposition ou de soutien à une suggestion faite par un petit nombre de personnes. Ceci fait partie des termes de référence.

Rappelez-vous que le processus de prise de décision sur la piste de travail numéro 5 diffère de ce que nous faisons ici au sein du GAC. Pour avoir un consensus plein, ou un soutien fort, ou ces différentes options, n'importe laquelle de ces différentes options, il y a une activité que le groupe réalise pour conserver ce consensus.

Il est important donc que si cela vous intéresse, que si le fait de participer vous intéresse, que vous le fassiez de manière active lors des appels ou lors des discussions.

Quelle est la composition ? Bon, moi j'ai des chiffres qui sont quelque peu différents de ce que vous voyez sur l'écran. La GNSO a plusieurs membres de sa communauté dans cette organisation de soutien. C'est une organisation qui a une participation très active. Il y a plusieurs membres du GAC qui sont formellement désignés au sein de la ccNSO. Il y a 19 personnes. Et il y a 25 personnes à titre individuel, et en représentant du RSSAC.

Et là vous avez le lien au fichier que j'ai partagé avec le groupe hier soir.

Les termes de référence sont déjà établis. Le document dans son ensemble peut être vu dans le wiki de la piste de travail 5, et je peux vous envoyer le document ou le lien.

Les points les plus importants du document ont déjà été présentés, donc vous avez une idée générale de ce que signifient les termes de référence. C'est ce que j'ai mentionné pour vous.

Ce que je voudrais revoir avec vous maintenant, et je crois que nous avons le temps de le faire, je pense qu'à la prochaine heure, nous pouvons aussi nous consacrer à ce thème. Nous allons donc aborder la piste de travail 5. Donc si nous ne finissons pas pendant cette séance, nous pouvons le faire dans la prochaine séance parce que nous avons encore une heure.

Donc, de quoi s'occupe la piste de travail 5 en ce moment ? Elle révisé les noms géographiques déjà définis existants. Il y a donc révision de la notion de nom géographique incluse dans le guide de candidature ainsi que dans des documents précédents concernant la première série des nouveaux gTLD.

Et maintenant, je vais aller petit à petit, pas à pas, et j'ai inclus quelques exemples que j'ai pris, des informations que j'ai prises des diapos préparées par le secrétariat de la piste de travail

numéro 5. Je vous remercie d'avoir partagé ce document avec moi.

Si nous avons le temps, pendant cette heure-ci ou pendant la prochaine, nous allons aborder le fichier Excel qui n'est pas aussi complexe en soi, mais qui peut présenter des complications pour être lu, disons... Le document est toujours ouvert pour des commentaires, et il y aura une séance mercredi matin si je ne m'abuse sur la piste de travail 5.

Donc, si vous vous intéressez à voir comment ce groupe va continuer à travailler sur cette information, je vous prie de venir nous rejoindre pendant cette séance, et nous allons rentrer là dans le détail. Des détails qui sont importants pour le GAC il me semble.

Est-ce que vous avez des questions ou des commentaires ?

Le groupe a proposé trois questions pour chaque définition. C'est un terme géographique valable aux fins des nouveaux gTLD, quelles ont été les impacts ou les mérites basés sur le traitement appliqué sur le guide de candidature, et s'ils sont récents dans le processus.

Le guide de candidature était le document ou le cahier des charges d'un appel d'offres. C'est le document que les candidats doivent respecter pour présenter une candidature pour les

nouveaux gTLD. Cela a été publié, le processus a été terminé en 2012, cela aurait dû être fini pour 2008/2010. Voilà donc le document de référence dont nous disposons pour le moment. Il s'agissait d'un guide pour que les candidats puissent savoir comment il fallait présenter leur candidature pour les gTLD.

Lorsque que vous voyez cette abréviation AGB, cela signifie guide de candidature en anglais. Et parmi les conséquences négatives, bon on parlait de ce que cela signifiait dans le guide de candidature.

Ces trois questions sont incluses dans le fichier Excel, mais je veux que nous les voyions en détail.

Alors, la première définition que vous voyez dans le guide de candidature concerne la liste de la norme ISO 3166/1, c'est la liste de codes alpha dans sa seconde version .AR pour l'Argentine, .BR pour le Brésil, donc des .PR pour Puerto Rico, etc. Donc des codes à deux lettres ou à deux caractères.

Moi j'ai inclus les angles qui se trouvaient dans la présentation, AF pour l'Afghanistan, mais il y a environ trois cents codes à deux lettres. Il y a deux textes concernant les politiques, celui de 2007, le PDP de la GNSO.

Et, à ce moment-là, il n'y avait pas des codes à 3 lettres pour les gTLD. On ne permettait pas les chaînes à deux caractères sur le

code ASCII pour éviter des conflits avec les codes de pays actuels et futurs suivant cette norme ISO 3166/1, ainsi que dans le guide de candidature de 2012, on disait que les codes n'étaient pas disponibles, ces codes à deux lettres, pour éviter des conflits avec des codes de pays actuels ou futurs selon la norme ISO 3166/1.

Lors de la première série donc ces codes n'étaient pas encore permis, il faudrait voir s'ils seront autorisés pour la seconde série.

Il y a aussi des codes à deux lettres qui ne figurent pas sur la liste et il y a deux codes à deux lettres qui n'ont pas été demandés en tant que gTLD. Il faut donc voir quelle est la situation à cet égard.

Nous avons donc ces trois questions concernant ce thème.

Il y a aussi le groupe de travail intercommunautaire sur l'utilisation des noms de pays et de territoires qui ont recommandé que ces deux codes à deux lettres ne soient pas utilisés parce que cela aurait pu provoquer des confusions avec les gTLD.

Est-ce que je devrais parler plus lentement ? Non ? Bon, d'accord.

Bien, il y a aussi d'autres définitions qui existent. Les codes à trois lettres qui sont sur la liste de la norme 3 ISO3166/1, comme par exemple ARG pour l'Argentine, AFG pour l'Afghanistan, et je ne peux pas en dire d'autres, parce que je ne veux pas me tromper.

Alors la politique de 2007 disait que ces noms étaient disponibles, mais qu'ils demandaient un mécanisme assez complexe pour que les gouvernements puissent présenter des objections. Rappelez-vous qu'il y avait certains principes pour les nouveaux gTLD en 2007.

Et alors ces critères et ces normes et ces documents sont un guide important pour le GAC. Les candidats doivent indiquer que l'utilisation de la chaîne de caractères proposée n'enfreint pas les lois nationales concernant l'entreprise du candidat.

Ces codes de la liste de la norme ISO n'étaient pas disponibles lors de cette série. Il faut se demander si elles seront incluses dans la prochaine série, ou dans une prochaine série de nouveaux gTLD.

Il y a ensuite les noms sur leur forme longue qui sont dans la liste de la norme ISO 3166 et leur traduction dans toutes les langues. C'est le nom du pays. Par exemple la République Islamique de l'Afghanistan, dans le PDP de l'année 2007 ces noms étaient disponibles, mais il y avait un mécanisme qui

n'était pas très simple pour que les gouvernements puissent présenter une objection.

Les candidats doivent être au courant des principes du GAC et ils doivent indiquer que l'utilisation de cette chaîne de caractères proposée n'enfreint pas la loi nationale du lieu où la société du candidat est constituée.

Et ensuite, dans le guide de candidature, on a décidé que ces noms ne seraient pas disponibles en tant que gTLD. Si quelqu'un veut avoir le domaine République Argentine, il ne pourra pas l'avoir. Et la question a été soulevée à savoir si ces noms seront disponibles dans la prochaine série.

Et maintenant nous abordons la question des noms des pays ou de territoires. La forme abrégée ou la traduction en n'importe quelle langue sur la norme ISO 3166 est aussi incluse. Par exemple, l'Afghanistan ou l'Argentine au lieu de République argentine.

Très bien donc pour le PDP de 2007, ils étaient disponibles, mais il y a un mécanisme qui n'est pas simple pour que les gouvernements puissent présenter des objections. Les candidats donc doivent être au courant des principes du GAC et ils doivent indiquer que l'utilisation de cette chaîne de caractères n'enfreint pas la loi nationale du lieu où leur société est constituée.

Nous voyons donc pour le nom complet ou abrégé d'un pays, c'est ce que dit le PDP de 2007. Ils sont disponibles, mais les pays pourraient présenter des objections.

Pour 2012, cependant, dans le guide de candidature, ces noms de pays ne sont pas disponibles, ni sur leur forme complète, ni sous leur forme abrégée. Cela peut être maintenu de la sorte ou changer.

Il y a ensuite les noms de pays ou de territoire sur leur forme abrégée ou complète par rapport au code qui a été désigné comme réservé de manière exceptionnelle selon la norme ISO 3166. Nous avons par exemple UK pour le Royaume-Uni. Il y a certains codes à deux lettres qui sont réservés pour certains pays.

Dans la politique de 2007 on dit la même chose que pour les noms de pays sur leur forme complète ou abrégée, et il en va de même pour les codes à trois lettres. Et dans le guide de candidature, on indique que ces noms ne sont pas disponibles.

Ensuite, il y a les composants qui peuvent être séparés d'un nom d'un pays qui sont considérés ou qui sont désignés en tant que tel sur la liste pertinente ou leur traduction ou le nom qui apparaîtra sur la liste dans n'importe quelle langue suivant l'annexe pertinente du guide de candidature. Nous voyons donc la même politique de l'année 2007, ils sont disponibles, mais il y

a un mécanisme pour présenter les objections de la part des gouvernements, etc. Et dans le guide de candidature de 2012, ils ne sont pas disponibles en tant que gTLD.

Ensuite, il y a la permutation ou la transposition de n'importe lequel de ces noms qui ont été mentionnés au préalable. Par exemple, les îles Caïman ou la dénomination différente, la République Tchèque. Nous voyons que la politique de 2007 a été maintenue et il en va de même pour le guide de candidature qui ne se trouvait pas disponible, on voyait que ces noms-là n'étaient pas disponibles.

En ce qui concerne les noms de pays ou de territoires, nous voyons que certains pays ont deux noms utilisés, par exemple les Pays-Bas ou la Hollande. Nous voyons donc qu'il y a la même politique pour 2007, et nous voyons aussi que dans le guide de candidature de 2012, on ne permet pas l'utilisation de ces noms-là. Même si ce n'est pas le nom officiel de pays, il s'agit d'un nom selon lequel le pays est communément reconnu.

Puis après, nous avons la représentation dans toute langue de noms de la ville capitale d'un pays ou d'un territoire inclus dans la liste ISO 3166/1. Par exemple, Londres, London, Berlin, Berlino, et Buenos Aires qui n'est pas facile à traduire.

On a les mêmes restrictions pour la politique de 2007, toutefois, il y a une différence dans le guide de candidature, il était

possible d'utiliser ces noms, par exemple plusieurs villes comme Berlin ont leur propre TLD. Je crois que San Paolo a son propre TDL aussi, mais le TLD n'est pas Sao Paolo. Je crois qu'il y en a un. Rio, Berlin, NYC pour New York, Paris, Londres en anglais. Nous voyons que l'on utilise le nom de la ville comme TLD. Dans ce cas, dans le guide de candidature, le candidat doit avoir le soutien ou l'absence d'objection des gouvernements ou des autorités publiques pertinentes de la ville en question. Alors maintenant il y a différentes villes du monde qui sont déjà des TLD.

Puis, nous avons d'autres noms géographiques, noms de villes qui sont utilisés pour des objectifs qui ont trait au nom de la ville. Par exemple Florence, Francfort, Bath, on a le même PDP de 2007 qui dit exactement la même chose que dans les cas précédents, et le guide de candidature établit qu'il faut l'absence d'objection ou le soutien des gouvernements ou des autorités publiques pertinentes ainsi que comme pour les villes.

Puis on a... Pardon, j'ai déjà dit ça.

Il y a la coïncidence exacte avec le nom d'un site au sein d'une juridiction nationale comme par exemple les provinces, les comtés, les États qui sont énumérés dans la liste de la norme ISO 3166/2. Par exemple, toutes les provinces de l'Argentine, il y a aussi un État ou une province d'Afghanistan – excusez-moi je

ne sais pas le prononcer. Puis on a la même restriction dans la politique de 2007, c'est-à-dire ces noms sont disponibles, mais avec une certaine difficulté pour la présentation d'objection, et puis le guide de candidature exige d'avoir le soutien ou la non-objection des autorités publiques ou des gouvernements concernés.

On pourrait se porter candidat pour une province argentine, mais il faudrait avoir le soutien du gouvernement de cette province ou même du gouvernement national.

Puis, nous avons des chaînes de caractères qui apparaissent à l'UNESCO, sous-région de l'UNESCO, ou des régions des continents, des régions macrogéographiques qui ont différentes économies ou différents groupes. Par exemple, en Afrique, l'Afrique septentrionale, et cela a trait à des marques établies à l'échelle mondiale qui ne sont pas incluses dans cette liste de l'UNESCO. Du fait de ne pas être répertoriées, on a le doute sur la disponibilité ou pas d'après le guide de candidature. Dans la politique de 2007, on établit qu'ils sont disponibles mais avec de certaines objections, et dans le guide de candidature, on dit qu'il est nécessaire d'avoir le soutien ou la non-objection d'au moins 60 % des gouvernements nationaux au sein de la région. La question c'est que des gouvernements n'appartenaient pas à ces listes, et alors il y a eu un conflit qui est apparu. On a reçu

des commentaires de plusieurs membres du GAC, nous pensons que ces commentaires sont pertinents.

Dans les définitions incluses dans le guide de candidature de 2012, on voit que ces définitions ont été efficaces. Toutefois, il y a eu des problèmes qui sont apparus, parce que certains noms géographiques n'étaient pas pour certains gouvernements ou communautés géographiques, mais n'étaient pas inclus sur la liste. Par exemple .AMAZON qui est toujours en conflit, dont la définition est en suspend.

Alors on suggère d'inclure dans le débat sur la définition de noms géographiques la notion de nom ayant une signification géographique et qui ne sont pas incluse dans le guide de candidature. On espère donc pouvoir mener une discussion et parvenir à un accord pour inclure tout cela et avoir un cadre accordé par toutes les parties intéressées à ces candidatures.

Vous devez vous rappeler qu'en avril il y a eu un séminaire en ligne, [Jorge Cancio] de la Suisse et moi-même nous avons présenté quelques idées que nous avons partagées avec ce groupe de travail, qui n'a pas le soutien du GAC en entier, mais nous avons pensé que ce serait intéressant de le partager avec toute la communauté pour voir créer la manière dont un candidat peut consulter une base de données, avoir une liste de références, un référentiel pour pouvoir vérifier si cette chaîne de

caractères demandée comme TLD est intéressée une certaine communauté ou des pays qui ne sont pas inclus dans la liste.

Il faut voir donc quels ont été les cas les plus conflictuels dans la première série aussi.

Voici donc l'analyse effectuée par le groupe jusqu'à ce jour.

Je ne sais pas si vous avez des commentaires à cet égard, des questions à poser ?

Je voudrais partager avec vous un document. Ce document n'est pas encore dans sa version finale, c'est un fichier Excel assez long qui inclut toutes ces catégories que je viens de vous mentionner, et cela a trait à la politique de 2007 et au guide de candidature. Bien entendu, vous pouvez faire vos commentaires, mais l'idée est de voir ce qui a été positif, ce qui a été négatif, s'il y a eu des conflits, etc. Il y a des commentaires des collègues de la communauté qui ont surgi des téléconférences. Les téléconférences effectuées par ce groupe de travail de la piste de travail 5 toutes les deux semaines.

Ce document est toujours ouvert aux commentaires, on peut encore en faire une révision et faire les commentaires nécessaires.

Je crois que mercredi matin, nous aurons une séance de deux ou trois heures pour traiter de la question, et bien entendu, vous êtes tous les bienvenus pour participer à cette réunion.

Vous avez des questions ? Des commentaires ? Je parle trop, hein ? Je vais boire un peu d'eau.

CHINE :

Merci Olga de cette présentation si complète, merci de ce document si complet et de votre présentation très complète aussi.

Pour ce qui est du délai pour faire cette tâche, pour parvenir aux définitions, j'ai une question à poser. Ce groupe a déjà accordé un délai, un calendrier pour son travail, pour ces définitions ? Si l'on avait un délai ou un calendrier plus clair, ce serait vraiment utile parce que je crois que certains membres du GAC peuvent devoir faire certaines tâches par rapport aux noms géographiques dans leurs territoires ou dans leur pays. Voilà ma question, merci.

OLGA CAVALLI:

Très bonne question. Le document est ouvert aux commentaires. Je ne me souviens pas exactement la date de clôture de la période de consultation publique. Chris, vous pouvez m'aider ?

CHRIS: On n'a pas de calendrier de date de clôture de commentaires.

OLGA CAVALLI : On a toujours l'opportunité de présenter des commentaires.

CHINE : Ma question a trait surtout à la procédure en entier, à toute la procédure ayant trait au travail pour parvenir à ces définitions, non seulement en ce concernant la présentation de commentaires. Peut-être pourrez-vous me dire quelle est la date butoir pour tout ce travail par rapport à la définition d'un nom géographique.

OLGA CAVALLI: Très bon commentaire. Il faut inclure cela dans le programme du PDP. Nous allons donc faire un résumé ou une réunion préliminaire, mais après la réunion de mercredi, je pourrais peut-être consulter mes collègues et je serai en mesure de vous donner une réponse. Je dois consulter mes collègues de ce groupe de travail. Votre commentaire est vraiment très pertinent. Vous devez garder à l'esprit qu'il s'agit d'un processus qui inclut non seulement le GAC, mais il faut aussi s'adapter à l'organisation des PDP de la GNSO.

ÉTATS-UNIS :

Je voulais juste m'assurer que vous me voyiez. Merci de votre présentation si pertinente et exacte.

Nous analysons les documents disponibles par rapport à la définition des noms géographiques. Mais je voulais poser une question sur la procédure. Je ne sais pas la réponse, mais comment les représentants officiels du GAC participent de ce groupe ? Et savoir si on avait des représentants officiels du GAC, on pourrait parler de positions adoptées au sein du GAC.

Alors ce que je me demande, c'est si ces participants peuvent travailler dans ces domaines où il n'y a pas de position adoptée par le GAC en entier, savoir s'ils peuvent laisser de côté cela et donner leur point de vue à eux. Je veux comprendre du point de vue de notre gouvernement quel est le fonctionnement pour être sûr que tout sera fait soigneusement. C'est-à-dire que vous travaillez comme membre et pas comme représentant officiel du GAC.

OLGA CAVALLI:

Très bonne question aussi. Je devrais peut-être passer la question à Jeff Newman ou à Cheryl Langdon Orr, parce que cela a trait à la procédure du PDP plutôt qu'à la participation du GAC

lui-même. Alors je crois que je peux transmettre cette question et je pense que votre observation est vraiment très pertinente.

Si vous êtes d'accord, je peux leur poser la question dans la réunion de mercredi. Merci de votre participation.

La Chine, vous voulez ajouter quelque chose ?

D'autres commentaires s'il vous plait ?

Pouvez-vous vous présenter s'il vous plait ?

THAILANDE:

[Thong Chai] de la Thaïlande. J'ai une question à poser. Je viens presque d'arriver ici, et vous avez mentionné une section où il faut le soutien ou la non-objection des gouvernements et des autorités pertinentes. Il y a une définition claire de gouvernement pertinent ou des autorités publiques pertinentes ?

OLGA CAVALLI:

C'est une question vraiment importante. Normalement, c'est difficile à définir, parce qu'il peut s'agir d'un gouvernement provincial, national, de la ville.

Ca on l'a vu quand on traitait la question de Patagonia, qui représente pas mal de choses au sein de notre pays. Ce n'est pas défini exactement, c'est un nom très connu, mais il n'a pas une

définition exacte. C'est vraiment très difficile. Dans certains cas, si c'est la ville, on sait que la ville a un gouvernement, une autorité principale, ou dans le cas d'un pays, le gouvernement du pays. Mais dans d'autres cas, c'est difficile à définir.

C'est une très bonne question à laquelle je n'ai pas de réponse.

Benedicto ?

BRESIL:

Bonjour Olga, bonjour à tous. Je suis Benedicto Fonseca pour l'enregistrement.

En premier lieu, je veux vous remercier de votre présentation concernant les activités du groupe de travail du GAC. J'ai quelques questions à poser.

Cette discussion est très intéressante, mais malheureusement, je n'ai pas pu participer dans la mesure où j'aurais aimé le faire.

J'ai une question préliminaire à poser, c'est que nous comprenons que ce groupe de travail du GAC existait avant le début de la piste de travail 5. Et ma question est la suivante : si nous regardons l'ordre du jour du GAC, hier on a parlé de la piste de travail 5, maintenant on reprend la piste de travail 5, et dans le contexte de ce groupe de travail, on va reprendre la discussion au cours de la plénière, alors je me demande si le

groupe de travail qui précède la piste de travail 5 peut avoir changé son objectif. Parce que peut-être l'idée c'était de faire appel à ce groupe de travail comme un outil pour coordonner ou pour informer. Et peut-être c'est difficile de voir comment tout cela est lié aux objectifs dans ces deux aspects que l'on a mentionnés.

Le débat sur les noms géographiques au sein de l'ICANN ne sera pas limité ou isolé dans un silo au sein de l'ICANN elle-même. Voilà, c'est une inquiétude que nous avons.

Vous avais fait référence à la liste ISO entre autres, mais il y a des paramètres de base qui concernent l'ICANN elle-même, le guide de candidature, les PDP, et je suis un peu préoccupé à cet égard parce que ce type de discussion va au-delà de l'ICANN. Ce débat a lieu dans d'autres forums, dans d'autres espaces, alors si l'on prend une décision dans le contexte de l'ICANN, peut-être on n'aura pas pris en compte les résultats des débats qui ont lieu ailleurs.

Nous savons que bien des fois, il n'y a pas de manière directe de prise de décision. Il y a tout simplement des débats qui ont lieu, mais peut-être ce qu'il se passe à l'ICANN c'est qu'il y a un préjugé ou que l'ICANN s'anticipe à ce qui se passe dans un contexte plus vaste et peut-être plus approprié.

Alors je voudrais vous transmettre cette inquiétude pour voir si vous pouvez clarifier un tout petit peu la question. Quand je vois les questions, et bien elles sont très focalisées dans le contexte de l'ICANN.

Bien entendu, lorsque l'on essaie d'aborder ces questions, on peut élargir le débat et incorporer d'autres éléments, mais vous, vous faites référence à ce qu'il se passe au sein de l'organisation.

Voilà donc pour l'instant mes commentaires.

J'ai été aussi préoccupé lorsque vous avez dit que les codes à deux caractères ne sont pas autorisés pour la délégation maintenant mais qui sait ce qu'il peut se passer à l'avenir. Alors à la lumière de ce qu'il s'est passé avec l'utilisation des codes à deux caractères au second niveau, je me demande si certaines personnes puissent considérer de les ouvrir à la délégation. Nous savons qu'une partie de la communauté serait pour cela. Mais encore une fois, on voit ces changements dramatiques dans l'utilisation des codes au second niveau, et nous croyons que cela peut affecter l'équilibre des paramètres de base sur lesquels on a travaillé jusqu'à présent.

Je crois que c'est une question pour en tenir compte, c'est une source de préoccupation. Merci.

OLGA CAVALLI:

Merci Benedicto. Je vais commencer par la dernière partie de votre question ou commentaire.

Et je vous demande si vous, Milagros et d'autres collègues qui trouvent qu'il y a d'autres sources d'informations importantes, et bien je vous demande de les identifier, parce que moi je dois coordonner le travail de la piste de travail 5, mais je dois aussi donner mon feedback, le feedback du GAC.

C'est un bon moment pour faire ce travail parce qu'on se trouve encore au processus de révision des définitions et des sources. Pour l'instant on fait la révision des documents au sein de l'ICANN de 2007 et 2012. Mais cela ne nous empêche pas de faire la révision d'autres sources. Peut-être pourrez-vous m'aider avec d'autres textes que je pourrais transmettre à la piste de travail 5 pendant la prochaine réunion de mercredi matin. Ou, comme le représentant des États-Unis l'a dit, savoir s'ils doivent participer comme membre du GAC ou autrement. Je crois qu'on peut trouver une réponse. Les commentaires sont très importants, et on peut les transmettre au processus.

Nous avons accordé au cours de la dernière réunion d'Abu Dhabi avec ce groupe de travail que nous allions arrêter la révision, on allait arrêter la révision de la piste de travail 5 et que nous allions voir si le groupe de travail pourrait apporter des informations.

Je crois que Jorge a été très efficace pour présenter ces apports. Moi, je dois être neutre parce que c'est moi qui préside le groupe. J'ai mes propres opinions, mais en tant que co-présidente, je dois maintenir une certaine ligne d'action.

Je vous demande donc de venir nous aider, c'est l'idée du groupe de travail et tout le GAC dans son ensemble a décidé de faire ces séances.

La Belgique veut participer ? Merci.

BELGIQUE:

... Du groupe de travail en particulier Jorge de la Suisse pour leur contribution.

Je voudrais rappeler que pour les gouvernements la discussion sur les geo-names reste prioritaire. Je rappelle qu'il est impossible pour nous de faire enregistrer tous les noms de ville et les noms de provinces ou de région, cela représente évidemment un cout considérable. Or, je constate qu'il y a un déséquilibre dans la représentation des États au sein du working group track 5, puisqu'il n'y a pas tellement d'États finalement qui sont représentés.

Je voudrais insister sur le fait que l'absence de participation des États ne représente pas une absence d'intérêts, mais des manques de ressources. C'est en tout cas le cas pour la Belgique. Nous avons été très actifs depuis Pékin dans la protection des géo-names, malheureusement c'est impossible pour nous de participer à tous les groupes de travail.

Donc je pense qu'il est intéressant de continuer à avoir le débat ici au sein du GAC et ne pas reporter justement le débat au sein du groupe de travail qui a été mis en place par l'ICANN, qui est piloté par l'ICANN.

Je suis d'accord que le fait d'avoir des avis minoritaires nous permettra sans doute de nous exprimer, mais la représentation assez faible des gouvernements ne garantit quand même pas que nos positions soient réellement prises en compte, en tout cas elles pourraient donner l'impression que nous nous désintéressons de la problématique, hors ce n'est pas du tout le cas.

Donc je voudrais rappeler que nous restons très attentifs à ce qui se passe dans ce groupe et que notre souci c'est d'obtenir rapidement une nouvelle procédure qui protège l'intérêt public qui est représenté par les gouvernements.

Donc comme la Chine, je voudrais aussi demander qu'on nous fasse état du timing qui est prévu pour ce groupe de travail.

Merci.

OLGA CAVALLI:

Merci à vous. C'est un véritable enjeu et le travail qui nous attend. Voilà, on a donc pensé à maintenir cet espace pour voir ce qui se passe dans la piste de travail 5.

Et je voulais dire quelque chose, mais j'ai oublié.

En ce qui concerne les délais, je vais le consulter avec le groupe de travail, je vais demander les informations parce que le collègue de la Chine l'a également demandé.

Maintenant il faut finir cette réunion, je dois lire le texte formel de clôture, mais je vous propose... On a encore une heure pour traiter de la question? Il n'y a pas autre chose sur le programme? Il n'y a que nous?

Alors, on va faire ce qui suit. Je dois lire le texte formel de clôture, on va prendre quelques minutes pour...

Ha, voilà, un des vice-président est arrivé, voilà l'autorité est venue...

Et puis nous essaierons de résumer... Je vais faire l'effort de faire le résumé, j'ai pas pu le faire encore.

Ce n'est pas tellement difficile, mais il y a beaucoup, beaucoup d'informations.

Nous allons donc clôturer cette séance, je vais vous lire le texte final, le point 9 de l'ordre du jour de la séance sur le groupe de travail des noms géographiques du dimanche 11...

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]